



Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 24/07/2025



ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_36BIS-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 14	Votants : 20
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUDE
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Absent.es :

Morgane LE TOHIC
Denis DAVID
Romy LE HOUEZEC
Sonia LE PALLUD

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Tarifs 2025/2026 – Pôle Éducation Enfance Jeunesse – Service
Délibération n°2025_05_36
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bilan financier du service garderie pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Vu les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs en cohérence avec les coûts de fonctionnement du service ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Au regard du bilan financier de l'année 2024/2025 présenté en séance à l'assemblée délibérante, et dans une volonté de préserver un accès équitable au service périscolaire « garderie », la municipalité ne souhaite pas appliquer le taux d'inflation, et propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

Prestations	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2024/2025
Garderie pour un enfant inscrit – 06h45 - 08h30	1,50 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 08h00 - 08h30	1,00 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 06h45 - 08h30	2,20 €	2,20 €
Garderie pour un enfant inscrit – 16h30 - 17h15	1,00 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 16h30 - 17h15	1,50 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 17h15 - 18h00	1,00 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 17h15 - 18h00	1,50 €	1,50 €
Garderie pour un enfant inscrit – 18h00 - 19h00	1,00 €	1,00 €
Garderie pour un enfant non-inscrit – 18h00 - 19h00	1,50 €	1,50 €
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,00 €	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier 2024/2025 du service périscolaire « garderie » conformément au tableau annexé ;
- **De FIXER** les tarifs du service périscolaire « garderie » pour l'année scolaire 2025/2026 tels que définis dans la présente délibération ;
- **De MAINTENIR** une politique tarifaire mesurée, sans revalorisation liée l'inflation, afin de garantir l'accessibilité du service ;
- **De CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les présentes dispositions.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_36BIS-DE



La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 18 juillet 2025*

Le secrétaire de séance,

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

